

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Express

CLIMAT POLITIQUE : LA SYNERGIE RÉPUBLICAINE INTERPELLE



Photo: DR

La plateforme "La Synergie républicaine" a fait une déclaration, hier à Libreville. Au cours de celle-ci, il a été question pour son président Hercule Nze Souala d'interpeller "le peuple gabonais et la communauté internationale" sur les comportements deviants et dangereux de certains acteurs politiques. "La Synergie républicaine, a-t-il déclaré, interpelle l'opinion nationale et internationale sur la diffusion des messages de haine et de division faite par plusieurs leaders de l'opposition qui en manque de projet politique cohérent ont choisi la théorie du complot, la manipulation de conscience, la propagande de la peur, les discours xénophobes qui sont des substances extrêmement dangereuses pour la stabilité de la République gabonaise". Appelle les Gabonais à la vigilance et à ne pas s'associer à toute initiative visant la destruction du vivre ensemble et fragilisant la stabilité de nos institutions. Elle fait savoir à tous les candidats qu'ils sont attendus sur le terrain politique avec des projets innovants et pragmatiques (...), sur le respect de la Constitution, l'accès à des meilleures conditions de vie. Demande à Ali Bongo de faire de la jeunesse sa grande priorité pour le prochain quinquennat.

UN : PAULETTE MISSAMBO À L'ÉCOUTE DES FEMMES D'AKANDA



Photo: AEE

La présidente de l'Union nationale (UN) et candidate à la présidentielle d'août prochain, Paulette Missambo, a rencontré les femmes et sympathisants de ce parti politique de l'opposition, dimanche dernier dans la commune d'Akanda. Le principal objet de cette rencontre, comme elle l'a souligné, était de discuter avec elles sur l'avenir du pays. Plusieurs sujets ont été abordés. Entre autres : la santé, l'éducation, le conflit homme-faune, la vie chère. Les femmes ont posé leurs questions à la candidate à la présidentielle. Cette dernière a dit avoir pris note des préoccupations de ses hôtes. «Les femmes, a dit Mme Missambo, ont pris conscience des maux de notre société. Elles ont exprimé les attentes que je prendrai en compte dans mon projet de société. Elles ont été très vives, très enthousiastes et très engagées pour une candidature féminine. Je mesure donc l'immense charge». Et de poursuivre : «(...) La voix des femmes compte énormément, car elles représentent 52% de la population du Gabon. (...) J'ai donc été impressionnée par leur capacité de poser des problèmes de la République et de montrer la voie à suivre pour une République où leurs problèmes seront pris en charge.»

AEE & O' N.

Récente révision du Code électoral : l'opposition saisit la Cour constitutionnelle

PLUSIEURS membres de la société civile engagés dans le processus électoral en cours sont également signataires de la requête qui a été déposée au greffe de la haute juridiction hier. Une saisine qui fait suite à l'incident enregistré au Sénat vendredi dernier.

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

COMME annoncé lors de leur passage tumultueux au Sénat, vendredi dernier, plusieurs personnalité politiques auxquels se sont joints certains acteurs de la société civile, ont déposé, hier, une requête au greffe de la Cour constitutionnelle. Cette requête a pour objet : annulation de la loi portant modification et complétant certaines dispositions de la loi N°07/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques ; et violation du principe "d'égalité de tous devant la loi" consacré par l'article 2, alinéa 2 de la Constitution gabonaise.

De manière générale, les requérants dont Jean Valentin Leyama, François Ndong Obiang, Alexandre Barro Chambrier, Paulette Missambo, Raymond Ndong Sima, Mike Jocktane, Edmond Okemvele



Photo: DR

Une vue des requérants lors de leur passage au Sénat vendredi dernier.

Nkogho, Justine Judith Lekogo et Geoffroy Fouboula Libeka Makosso, estiment que la modification de la loi citée ci-dessus "proclame l'organisation d'une même élection sous deux lois différentes, des candidats ayant déposé des dossiers sous la loi en vigueur et ceux qui déposeront les dossiers sous la base de la nouvelle loi électorale".

Tout comme, toujours selon cette frange de l'opposition, cette modification "viole le principe à valeur constitutionnelle de l'égalité de

tous les citoyens devant la loi". Elle "annule l'ensemble des acquis obtenus à la suite des différentes Concertations politiques et citoyennes partant des accords d'Arambo à celle de février dernier". De même, estiment les requérants, elle "prive tout citoyen gabonais candidat à une élection de se faire représenter dans un bureau de vote par une personne de son choix ; promeut l'achat de conscience par l'annulation de l'enveloppe accolée et l'introduction d'une pouvelle dans l'isoloir ; etc."

Miroir du gouvernement Principe de précaution ?

DEPUIS son arrivée à la tête du ministère des Transports, Auguste Roger Bibaye Itandas, semble avoir fait de la sécurité sur les différents axes routiers de notre pays, l'un des principaux axes de son action. On n'en attendait pas moins de lui. D'autant que selon de nombreux spécialistes, les routes gabonaises sont particulièrement accidentogènes à cause de multiples facteurs (défectuosité des véhicules, ivresse au volant, mauvais état des axes de circulation, excès de vitesse, etc.).

En tout cas, pour donner corps à son ambition, il a pris, coup sur coup, deux mesures symboliques. En décidant le 29 juin dernier de mettre un terme aux dérogations accordées aux grumiers de circuler les week-ends et jours fériés, eu égard aux dispositions de l'arrêté 00029/MTAC/DGTT du 29 mai 2002. Et, dans la même veine, en interdisant depuis le 12 juillet écoulé la circulation des véhicules de transport public de voyageurs de 20 heures à 5 heures du matin, à l'exception toutefois du Grand Libreville. Entendu que des "autorisations spéciales pour cas de force majeure" pourraient être délivrées

par les services compétents.

Aussi louables et salutaires que soient ces décisions aux yeux de certains, d'aucuns ont vite fait de les dénoncer en pointant du doigt "leur caractère opportuniste" lié, selon eux, à la tenue des élections générales (présidentielle, législatives, locales) le 26 août prochain.

En effet, disent-ils, conscient que la tenue de ces scrutins devrait se traduire par une augmentation de la circulation sur les différents axes routiers de notre pays et pour éviter tout éventuel drame susceptible de troubler l'opinion publique, le patron des Transports aurait pris ces décisions. Surtout que, arguent-ils, la sécurité sur nos routes ne saurait se limiter essentiellement à toute forme d'interdiction de circuler. Celle-ci, à les en croire, nécessiterait une vision plus globale.

Pas sûr, selon eux, qu'au terme du processus électoral actuel, les mesures ministérielles tiendront. Rien à voir donc, à les entendre, avec le principe de précaution.

J.KOMBILE MOUSSAVOU